

Appel à candidatures pour le recrutement de personnels expatriés du second degré à la rentrée 2022

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger lance un appel à candidatures pour le recrutement sur des postes restant à pourvoir à la rentrée 2022 d'enseignantes expatriées ou enseignants expatriés du second degré à mission de conseil pédagogique.

Préambule

Les personnels expatriés sont titulaires de l'Education nationale et seront en position de détachement sur contrat à l'AEFE.

Pour postuler, les candidats doivent :

- Etre titulaire dans le corps considéré ;
- Justifier au minimum de **deux ans de services effectifs** en qualité de titulaire en France ;
- Se trouver dans l'une des situations administratives suivantes : en position d'activité, de congé parental, de disponibilité ou de détachement en France ou à l'étranger.

Les candidates ou candidats pourront se reporter à la note de service parue au **BOEN n° 33 du 9 septembre 2021** concernant les conditions générales de candidature.

L'activité des établissements français à l'étranger s'inscrit dans la politique culturelle, éducative et de coopération menée par la France sous l'autorité de l'ambassadeur dans le pays hôte. Les personnels enseignants expatriés sont recrutés par le directeur de l'AEFE pour contribuer, par leurs actions concrètes, initiatives et propositions, à la qualité et à la conformité de l'enseignement dispensé, au bon fonctionnement des établissements et au rayonnement de la langue et de la culture française. Leurs missions sont précisées dans une lettre de mission jointe à leur contrat. Les professeurs expatriés sont recrutés après avis de la commission paritaire centrale compétente sur des contrats d'une période de trois ans, renouvelables par reconduction expresse pour deux périodes d'un an.

- L'implantation géographique de l'établissement, la diversité des élèves, de la communauté éducative et des missions de l'enseignement français à l'étranger ainsi que la nature du rôle de l'expatrié enrichissent le métier d'enseignant et créent des contraintes spécifiques.
- En raison de sa position, la personne recrutée est considérée comme une représentante ou un représentant de la France et de sa culture, aussi bien que de son savoir-faire en matière d'éducation. Ses actes et ses propos seront ainsi susceptibles de prendre une signification et d'avoir un retentissement dépassant la simple expression d'un individu.
- L'attention de la professeure ou du professeur est appelée sur la spécificité des établissements français à l'étranger qui accueillent des élèves français et des élèves étrangers dont la langue française n'est pas

toujours la langue maternelle. Le professeur expatrié doit mesurer avec soin les caractères originaux de son établissement d'affectation et les prendre en considération.

- Au fait des textes officiels et des publications pédagogiques majeures de son domaine, la personne recrutée joue un rôle moteur dans la réflexion menée au sein de l'équipe d'enseignants de sa discipline et la production d'outils pédagogiques adaptés au contexte du pays-hôte. Le cas échéant, elle assure la coordination pédagogique de l'équipe enseignante de sa discipline. Elle contribue à la formation continue de ses collègues, en particulier des professeures ou professeurs recrutés locaux. Elle peut être amenée à travailler en collaboration avec des enseignantes ou enseignants des établissements du pays hôte et, le cas échéant, à repérer les pratiques pédagogiques pertinentes ou innovantes.
- La professeure expatriée ou le professeur expatrié s'implique dans la vie de son établissement en participant, s'il y a lieu, à l'élaboration du projet d'établissement, à la conception de projets et à leur mise en œuvre.

La professeure expatriée ou le professeur expatrié dresse annuellement, en fonction du contenu de sa lettre de mission, un bilan de son activité qu'il adresse sous couvert de son chef d'établissement au chef du service pédagogique et au directeur de l'Agence.

Les enseignantes expatriées ou enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique du second degré sont sélectionnés pour leurs compétences en matière de formation initiale et continue, d'animation d'équipes, ainsi que pour leur expertise disciplinaire et transversale. Il en existe plusieurs types :

- EEMCP2 pays,
- EEMCP2 zone.

Les missions ci-dessous peuvent leur être confiées :

- mission de formation continue :
 - participation au processus d'élaboration du plan régional de formation ;
 - prise en charge de journées de formation à contenu disciplinaire et/ou transversal ;
 - formation sur site éventuellement des équipes de personnels dont ceux recrutés localement.
- mission de coopération éducative :
 - participation à des projets éducatifs en lien avec des établissements relevant du système éducatif du pays hôte.
- mission d'animation du réseau local :
 - gestion possible du site pédagogique disciplinaire d'établissement ou de zone ;
 - suivi des examens et concours en coordonnant, l'harmonisation et l'entente lors de la correction des épreuves du baccalauréat.

Compte tenu de l'importance de ses missions, l'enseignante expatriée ou l'enseignant expatrié à mission de conseil pédagogique bénéficiera selon son profil d'une décharge de service éventuelle, dont la quotité sera précisée dans la lettre de mission annexée au contrat.

Ces postes sont soumis à un entretien préalable.

Une professeure agrégée ou certifiée / Un professeur agrégé ou certifié d'Arabe pour le Lycée Français du Caire.

Poste soumis à entretien préalable, à pourvoir le 01/09/2022.

Seront évaluées au cours de l'entretien et sur la base du dossier sélectionné, les compétences professionnelles définies dans le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation, (BO n°30 du 25 juillet 2013), en lycée comme en collège et dans le référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs, (BO n°30 du 23 juillet 2015).

Outre son service d'enseignement, la personne recrutée sera chargée d'une mission de conseil pédagogique sur la zone Moyen Orient (Arabie Saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats Arabes Unis, Irak, Iran, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Oman, Ouzbékistan, Qatar, Tadjikistan, Turkménistan).

Pour cette mission de conseil pédagogique, elle devra justifier d'une expérience récente et significative :

- de l'accompagnement de stagiaires en formation initiale, de professeurs contractuels, de recrutés locaux ou de personnels enseignants en difficulté,
- de l'ingénierie de formation d'initiative locale, d'une mission en établissement ou d'une formation en académie ou au sein du Plan de formation continue du personnel des zones de l'AEFE.
- d'animation ou co-animation, en qualité de formatrice/formateur AEFE ou en académie, d'un ou plusieurs stages de formation initiale ou continue dans tout domaine relevant de son champ disciplinaire élargi.

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formatrice/formateur académique (CAFFA), sera considéré comme un atout considérable. La possession d'un master Pratiques de l'Ingénierie de la Formation (PIF) sera prise en considération.

Les candidats devront avoir une fine connaissance :

- du dispositif de la section orientale et de la section internationale.
- des usages du numérique appliqués à l'enseignement des langues vivantes.

Une pratique de la démarche de projet en interdisciplinarité et en inter-degré, dans une approche innovante est vivement souhaitée.

Une expérience récente de l'enseignement en collège ou en lycée est indispensable.

Pour la réalisation de cette mission, la personne recrutée bénéficiera en fonction de son corps, d'une décharge pouvant être comprise entre 6 et 9 heures.

Elle devra posséder impérativement le goût de l'engagement, du travail en équipe, un sens des relations humaines et devra faire la preuve de son ouverture à la culture du pays d'accueil.

Scolarisation : ECL.

Une professeure agrégée ou certifiée/ Un professeur agrégé ou certifié d'Espagnol pour le Lycée français Jules-Verne de Johannesburg.

Poste soumis à entretien préalable, à pourvoir le 01/09/2022.

Seront évaluées au cours de l'entretien et sur la base du dossier sélectionné, les compétences professionnelles définies dans le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation, (BO n°30 du 25 juillet 2013), en lycée comme en collège et dans le référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs, (BO n°30 du 23 juillet 2015).

Outre son service d'enseignement, la personne recrutée sera chargée d'une mission de conseil pédagogique sur la zone Afrique Australe et Orientale (Afrique du sud, Angola, Burundi, Congo, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Mozambique, Ouganda, République démocratique du Congo, Soudan, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe).

Pour cette mission de conseil pédagogique, elle devra justifier d'une expérience récente et significative :

- de l'accompagnement de stagiaires en formation initiale, de professeurs contractuels, de recrutés locaux ou de personnels enseignants en difficulté,
- de l'ingénierie de formation d'une formation d'initiative locale, d'une mission en établissement ou d'une formation en académie ou au sein du Plan de formation continue du personnel des zones de l'AEFE,
- de l'animation ou co-animation, en qualité de formatrice/formateur AEFE ou en académie, d'un ou plusieurs stages de formation initiale ou continue dans tout domaine relevant de son champ disciplinaire élargi.

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formatrice/formateur académique (CAFFA), sera considéré comme un atout. La possession d'un master Pratiques de l'Ingénierie de la Formation (PIF) sera prise en considération.

Une expérience récente de l'enseignement en collège ou en lycée est indispensable, tout comme une expérience avérée dans le domaine des usages du numérique appliqués aux disciplines.

Pour la réalisation de cette mission, la personne recrutée bénéficiera en fonction de son corps, d'une décharge pouvant être comprise entre 6 et 9 heures de service.

Elle devra posséder impérativement le goût de l'engagement, du travail en équipe, un sens des relations humaines et devra faire la preuve de son ouverture à la culture du pays d'accueil.

Scolarisation : ECL

Une professeure agrégée ou certifiée/Un professeur agrégé ou certifié de *Sciences de la Vie et de la Terre* pour le Lycée français Charles de Gaulle de Londres.

Poste soumis à entretien préalable, à pourvoir le 01/09/2022

Seront évaluées au cours de l'entretien et sur la base du dossier sélectionné, les compétences professionnelles définies dans le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation, BO n° 30 du 25 juillet 2013, en lycée comme en collège et dans le référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs, BO n° 30 du 23 juillet 2015.

Outre son service d'enseignement, la personne recrutée sera chargée d'une mission de conseil pédagogique sur la zone Europe du Nord-Ouest et Scandinavie (*Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays Bas, Royaume Uni, Suède*)

Pour cette mission de conseil pédagogique, elle devra justifier d'une expérience récente et significative :

- de l'accompagnement de stagiaires en formation initiale, de professeurs contractuels, de recrutés locaux ou de personnels enseignants en difficulté,
- de l'ingénierie de formation d'une formation d'initiative locale, d'une mission en établissement ou d'une formation en académie ou au sein du Plan de formation continue du personnel des zones de l'AEFE,
- de l'animation ou co-animation, en qualité de formatrice/formateur AEFE ou en académie, d'un ou plusieurs stages de formation initiale ou continue dans tout domaine relevant de son champ disciplinaire élargi.

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formatrice/formateur académique (CAFFA), sera considéré comme un atout. La possession d'un master Pratiques de l'Ingénierie de la Formation (PIF) sera prise en considération.

Une expérience de formation à distance et de conception/animation de parcours de formation à distance sur la plateforme m@gistère sera appréciée.

Une pratique récente de l'enseignement en collège ou en lycée est indispensable. La connaissance de l'enseignement des sciences dans le 1^{er} degré et une pratique de la démarche de projet en interdisciplinarité seront également pris en compte.

Une bonne connaissance des usages du numérique éducatif dans la discipline, mais aussi dans des domaines transversaux est aussi attendue.

Pour la réalisation de cette mission, en fonction de son corps, la personne recrutée bénéficiera d'une décharge pouvant être comprise entre 6 et 9 h de service.

Elle devra posséder impérativement le goût du travail en équipe, un sens des relations humaines et devra faire la preuve de son ouverture à la culture du pays d'accueil.

Scolarisation : ECL

